



Commune de

**Baelen**

N° 420

NOVEMBRE  
DÉCEMBRE

2020

# INFOS COMMUNALES

BAELEN - MEMBACH

DOSSIER

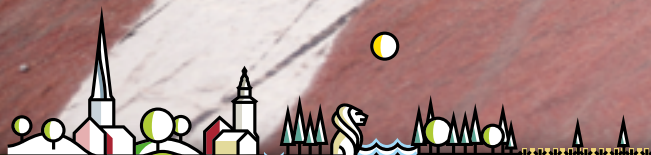
## LA MOBILITÉ DOUCE A LE VENT EN POUPE !



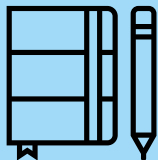
PAROLE À...  
HERVÉ REUL

NATURE

LE LIÈVRE







## RÔLE DE GARDE DES MÉDECINS

Le médecin généraliste de garde est joignable au numéro unique : **1733**

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin**, le week-end du **vendredi 19h au lundi 8h** et **les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**.

### RÉGION DOLHAIN-BAELEN-WELKENRAEDT ADRESSES DES MÉDECINS

#### Limbourg

<b>DEGROS Emile</b> .....	087.76.20.81
Rue O. Thimus 33 DOLHAIN	
<b>FOURIR Béatrice</b> .....	087.76.31.21
Rue J. Wansart 11 GOË	
<b>MILET Jean-Pierre</b> .....	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile) .....	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
<b>MILET Séverine</b> .....	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile) .....	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
<b>STEVENS Anne-Françoise</b> .....	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
<b>TIQUET Marie-Pierre</b> .....	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
<b>TRAN Quang Hiep</b> .....	087.44.58.81
Chemin du Meunier 15 BILSTAIN	

#### Baelen

<b>STAINIER Xavier</b> .....	087.76.39.04
Route d'Eupen 6 BAELEN	

#### Welkenraedt

<b>ADLJU Arsalan</b> .....	087.44.87.65
Rue des Déportés 3 WELKENRAEDT	
<b>ANCION Thierry</b> .....	087.88.17.17
Avenue des Aubépines 14 WELKENRAEDT	
<b>DEJALLE Joseph</b> .....	087.88.16.05
Rue Nishaye 30 HENRI-CHAPELLE	
<b>ESSER Patrick</b> .....	087.88.28.44
Rue Reine Astrid 34 WELKENRAEDT	
<b>JOSKIN Benoît</b> .....	087.88.17.44
Rue de la Croix 14 WELKENRAEDT	
<b>PICQUOT Eric</b> .....	087.88.07.43
Rue de l'Eglise 5 WELKENRAEDT	
<b>RÔMER Bernard</b> .....	087.88.23.12
Rue du Centre 2 WELKENRAEDT	

#### Lontzen

<b>FRANCK Alain</b> .....	087.88.01.82
Rue de l'Eglise 47/A LONTZEN	



Au moment où j'écris ces lignes, la situation sanitaire entre à nouveau dans une phase très inquiétante. Tous les chiffres sont dans le rouge et la situation dans les hôpitaux est catastrophique au regard du nombre de personnes admises pour le traitement de la Covid-19.

Nous sommes repartis pour une période de grande vigilance où il convient de respecter, à la lettre, les règles qui nous sont imposées. Le temps n'est pas aux grandes polémiques : pro-masques/ anti-masques, distanciation sociale, etc... Nous devons tous être conscients qu'il y a urgence et que ces mesures aussi contraignantes soient-elles, ne nous sont pas imposées par quelques olibrius qui prendraient un malin plaisir à restreindre nos libertés. Nous devons faire preuve de civisme et laisser derrière nous les égoïsmes et corporatismes en tous genres.

En tant qu'autorité communale, nous nous conformons bien évidemment aux instructions qui nous sont transmises sous forme d'arrêtés ministériels ou arrêtés du Gouverneur. Comme Bourgmestre, je travaille de concert avec mes collègues de l'arrondissement de Verviers afin de garder la plus grande cohérence dans l'application des diverses mesures. C'est ainsi que nous avons décidé d'interdire toutes les manifestations sur les territoires communaux pour une période de trente jours (calquée sur les fermetures imposées dans le secteur de l'Horeca), de limiter la commémoration du 11 novembre aux dépôts de gerbes par les membres du collège communal.

**« ÊTRE HOMME, C'EST PRÉCISÉMENT ÊTRE RESPONSABLE. C'EST SENTIR, EN POSANT SA PIERRE, QUE L'ON CONTRIBUE À BÂTIR LE MONDE. » ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY.**

J'invite également toutes les associations sportives, culturelles et autres à se conformer aux protocoles édictés par les ministres compétents dans le cadre de leurs activités. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter l'administration communale.

Lors du premier pic de la pandémie, nous avons été nombreux à manifester notre soutien aux acteurs de la santé, au personnel communal, aux services de police, aux services de secours et à toutes celles et ceux qui ont dû maintenir leurs activités dans cette période difficile.

Aujourd'hui, le meilleur soutien qu'on puisse leur apporter est de veiller à notre santé et à celle des autres en respectant tout les gestes barrières et de contribuer ainsi à l'éradication de ce virus.

Bon courage à toutes et tous.

Maurice Fyon



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN  
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : [www.baelen.be](http://www.baelen.be)

#### Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable : Maurice FYON, Bourgmestre  
Rédaction et coordination : Maurice FYON

Prochaine édition : **janvier-février 2021, distribué du 11 au 15 janvier.**

#### Date limite de remise des documents : 15 décembre 2020.

Envoi de documents par e-mail à [bulletincommunal@baelen.be](mailto:bulletincommunal@baelen.be) en fichier traitement de texte sans mise en page particulière, photos en format.jpg (300dpi) à envoyer en pièce jointe.



## SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BAELEN

[www.baelen.be](http://www.baelen.be)

## BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

**Vu la crise sanitaire actuelle, tous  
nos services fonctionnent sur  
rendez-vous jusqu'à nouvel ordre**

LUNDI 8H30 - 12H

MARDI 8H30 - 12H ET 14H - 16H

MERCREDI 8H30 - 12H

JEUDI 8H30 - 12H ET 14H - 16H

VENDREDI 8H30 - 12H

SUR RENDEZ-VOUS LES LUNDI, MERCREDI  
ET VENDREDI APRÈS-MIDI.

**PERMANENCE LE SAMEDI 9H - 12H**

**UNIQUEMENT** pour le service état civil/  
population. Les autres services communaux  
sont fermés.

**Les dossiers d'urbanisme en cours d'enquête  
publique sont consultables le samedi durant  
la permanence.**

**ATTENTION :** l'agent présent lors de la  
permanence n'a pas connaissance des dossiers  
d'urbanisme, il ne pourra fournir aucun  
renseignement ni prendre de message.

Pour des informations sur les dossiers  
d'urbanisme en cours d'enquête publique,  
veuillez prendre contact avec le service  
urbanisme (Madame Delière) -  
urbanisme@baelen.be ou 087.76.01.21  
du lundi au vendredi

### BUREAUX FERMÉS

L'Administration communale sera fermée :

le mercredi 11 novembre (Armistice)

Le vendredi 25 et samedi 26 décembre (Noël)

Le vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 2 janvier (Nouvel An)

## ÉTAT-CIVIL

### Naissances

**Ismail DOGAN**, rte d'Eupen, 7/C/4 (22/07)

**Noane MEESEN**, rte de Dolhain, 12 (14/08)

**Alessio DEROANNE**, rte d'Eupen, 90/E (20/08)

**Lena CLAUß**, rue des Pâquerettes, 13 (06/09)

**Ella DOHOGNE**, Forges, 14 (24/09)

**Antoine DEGBOMONT JAMSIN**, Hoyoux, 5 (25/09)

**Clarisse BECKERS-PIRENNE**, rte d'Eupen, 96  
(27/09)

**Issam MOKHTARI**, la Sablière, 12 (30/09)

### Mariages

**Alban Fyon et Angélique De Wolf**,  
rue du Thier, 21 (20/08)

**Quentin Lekeu et Jennifer Kreusen**,  
Honthem, 3 (05/09)

**Michel Baquet et Lora Allmanns**,  
rue Stendrich, 49 (02/10)

### Décès

**Josette LAHAYE**, vve de Pierre Bebronne,  
rue de l'Eglise, 24B (01/10)

**Ursula HEINEN**, épouse de Friedrich Pitz,  
rue de la Station, 18 (7/10)

## PLANNING PARUTIONS 2021 DU BULLETIN COMMUNAL

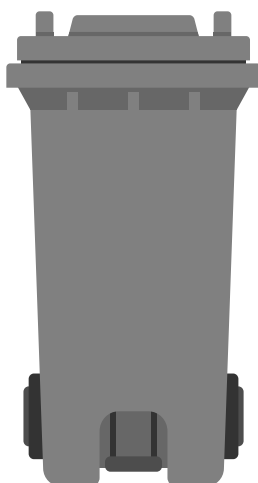
Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
janv/fév	15-Dec-20	du 11 au 15 janvier
mars/avril	15-Feb-21	du 8 au 12 mars
mai/juin	15-Apr-21	du 10 au 14 mai
juillet/août	15-Jun-21	du 5 au 9 juillet
sept/oct	15-Aug-21	du 6 au 10 septembre
nov/déc	15-Oct-21	du 8 au 12 novembre

## OBJETS TROUVÉS

Renseignements: Administration communale (087/76.01.10)

Les objets trouvés sont conservés à l'administration communale. N'hésitez pas à contacter le service population si vous avez perdu quelque chose.

## COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS



**À BAELEN ET À MEMBACH, LE JOUR DE COLLECTE DES  
DÉCHETS EST LE LUNDI :**

chaque semaine pour les déchets ménagers, une semaine sur  
deux pour les PMC et papiers/cartons (à vérifier dans votre  
calendrier Intradel).

**Les conteneurs ainsi que les sacs PMC et les papiers-  
cartons doivent être placés à rue le dimanche après 19h00  
ou le lundi avant 6h00.**

Les poubelles qui n'ont pas été récoltées devront être reprises  
par leurs propriétaires jusqu'à la prochaine collecte. En effet,  
tout dépôt des poubelles en dehors des horaires prévus pour  
le ramassage pourrait être sanctionné par une amende.

Si vos poubelles n'ont pas été récoltées alors qu'elles  
avaient été déposées avant l'heure limite et ne présentaient  
pas d'erreur de tri, vous pouvez **contacter Intradel au  
04/240.74.74 dans les 24h** de la collecte pour savoir si un  
deuxième passage peut être prévu.

## ALE DE BAELEN (ASBL)

Rue de la Régence, 6 - B-4837 Baelen

Tél. 087/76.01.28 - ale@baelen.be

de 8h30 à 12h00

(l'après-midi sur rendez-vous uniquement).

possibilité, en cas de nécessité, de joindre l'ALE de Limbourg  
(Avenue Victor David, 15) au 087/76.04.09 entre 9h et 15h.



## WELKENRAEDT, PLOMBIÈRES, BAELEN

Place des Combattants, 21 B-4840 WELKENRAEDT

T 087/69 32 00 - F 087/69 32 00

E maisondelemploi.welkenraedt@forem.be

**Lundi et mercredi: 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00**

**Mardi, jeudi et vendredi: 8h30 à 12h00**



Une pensée, une présence, un mot réconfortant,  
Quelques fleurs, un don généreux aux C.S.A ou une prière...  
ont adouci notre peine.

Sensibles à votre délicatesse,  
nous vous exprimons nos sincères remerciements.

Georgette,  
Annick & Olivier,  
Rachel & Nicolas,  
Héloïse, Juliette, William et Lucile.

**Joseph Leflot**

31/08/1952 – 04/08/2020

## DISTRIBUTION DES EMBALLAGES RÉUTILISABLES PAR INTRADEL

DANS LE CADRE DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS (SERD), LA COMMUNE A MANDATÉ INTRADEL POUR L'ORGANISATION D' ACTIONS DE PRÉVENTION, À SAVOIR LA FOURNITURE DE 2 TYPES D' EMBALLAGE « **ZÉRO DÉCHET** ». LE PREMIER, UN EMBALLAGE TARTINES LAVABLE, SERA DISTRIBUÉ AUX CLASSES DE 5<sup>E</sup> ET 6<sup>E</sup> PRIMAIRES VIA LES ÉCOLES D' ICI LA FIN DE L' ANNÉE ; LE SECOND, UN FILM ALIMENTAIRE RÉUTILISABLE, SERA DISTRIBUÉ AUX CITOYENS QUI EN FERONT LA DEMANDE VIA LA COMMUNE DANS LE COURANT DU MOIS DE NOVEMBRE (DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES).

### L' EMBALLAGE RÉUTILISABLE POUR SANDWICHES ET TARTINES

Cet emballage réutilisable est un lunch bag pratique pour emporter les sandwiches et tartines partout avec vous. Ce produit écologique remplace la boîte à tartines bien souvent délaissée par les adolescents et permet de ne plus utiliser de papier aluminium ou d' emballage jetable, contribuant ainsi à produire moins de déchets !

Sa couche intérieure est faite d' une matière plastique apte au contact alimentaire, imperméable et résistante aux taches. Pour le laver, il suffit de le nettoyer avec une lavette humide ou de le passer en machine.

Sa fermeture velcro est ajustable pour s' adapter au contenu, quelle que soit la taille ou la forme des aliments à emporter.

Pratique, ce sac à sandwich est léger, compact, lavable et peut servir également de set de table.

Cet emballage écologique sera fourni aux élèves de 5e et 6e primaires des écoles situées sur le territoire communal.



### LE FILM RÉUTILISABLE EN CIRE D' ABEILLE

Il s' agit d' un film alimentaire réutilisable fabriqué à partir de coton imprégné de cire d' abeille (pour le côté antibactérien et la préservation des aliments), de résine d' arbre (pour le côté autoadhésif) et d' huile de jojoba (pour la souplesse du produit).

Il permet de protéger les aliments et de les laisser respirer tout en empêchant l' humidité de passer. *C' est l' emballage alimentaire écologique parfait.*

Pratique pour recouvrir soit un récipient, soit directement des aliments solides (pour emballer son fromage, un fruit ou un légume coupé, ses tartines...), il prend la forme que vous souhaitez et est hermétique. Cet emballage zéro déchet remplacera parfaitement votre ancien film plastique tout en étant écologique et durable.

Cette toile alimentaire en cire d' abeille existe en différentes tailles et est réutilisable une centaine de fois (environ 1 an selon l' utilisation). La cire utilisée présente l' avantage d' être comestible, hydrophobe et antibactérienne... L' idéal pour recouvrir tous nos aliments (à l' exception de la viande crue et du poisson cru) !

Le film alimentaire sera fourni avec une notice explicative concernant l' utilisation, l' entretien ainsi que le mode d' emploi pour en réaliser soi-même à partir de chutes de tissu.

Le nombre d' exemplaires fournis par Intradel est calculé au prorata du nombre d' habitants de la commune (stock limité).

info



RECYPARC



## L' APPORT JOURNALIER AUTORISÉ A DOUBLÉ

**APPORTEZ DÉSORMAIS JUSQU' À 2M<sup>3</sup> AU RECYPARC.**

Parce qu' une de nos missions est l' amélioration continue, Intradel propose désormais aux visiteurs d' apporter jusqu' à **2m<sup>3</sup>/jour** au recyparc tous matériaux confondus.

Nous pouvons désormais répondre à l' attente de nombreux citoyens et permettre de déposer plus de ressources en une visite, **dans le respect des quotas annuels.**

Les avantages de l' augmentation de ce volume quotidien :

- **Gain de temps** pour les visiteurs : 1 visite au lieu de 2
- Réduction de l' **impact environnemental** : Moins de déplacement
- **Réduction des files** au recyparc : Moins de visiteurs
- Atmosphère plus **sereine** : Réduction des refus

1M<sup>3</sup> → 2M<sup>3</sup>

### QUOTAS ANNUELS

- Les encombrants et encombrants non combustibles **4 m<sup>3</sup>/an**
- Les déchets de bois **3m<sup>3</sup>/an**
- La frigolite **1 m<sup>3</sup>/an**
- Les déchets inertes (terres et briquillons) **5m<sup>3</sup>/an**
- Les déchets de construction contenant de l' asbestociment **3m<sup>3</sup>/an**
- Les déchets de jardin **13m<sup>3</sup>/an**
- Les pneus **5 pièces/an**

Les quotas annuels restent inchangés.

Ce nouvel apport journalier permet d' apporter « plus » de ressources en une fois **en conservant les quotas annuels.** N' hésitez pas à vous adresser aux préposés pour connaître l' état de vos apports.

### Rappels

Quel que soit le nombre de personnes présentes dans le véhicule ou de cartes d' identité présentées, la **limite de 2m<sup>3</sup>** reste **valable par jour, par recyparc et par véhicule.**

infos



04 240 74 74  
www.intradel.be

Le meilleur déchet reste celui qui n' existe pas.



## LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EUPEN – BAELEN

Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI (Service Promotion Initiatives en Province de Liège). Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers.

Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11 - B-4000 LIEGE  
Tél. : 04/230.11.11 | Fax : 04/230.11.20 | www.spi.be



## POSTE DE POLICE DE BAELEN

### ATTENTION, NOUVEL HORAIRE

**Mercredi : de 13h00 à 17h00** > uniquement pour les plaintes.

**Veillez prendre rendez-vous au 087/76.66.71**

**En-dehors de ces heures**, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 17h00 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 19h00 le vendredi. **Tél. : 087/343.580**

**En cas d'urgence, formez le 101**

## PROPRETÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUES

À LA DEMANDE DE PLUSIEURS PERSONNES, NOUS RAPPELONS À TOUS LES PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX LEUR DEVOIR CIVIQUE RELATIF À LA PROPRETÉ PUBLIQUE AINSI QU'À LA TRANQUILLITÉ AFIN DE PERMETTRE À CHACUN DE PROFITER AGRÉABLEMENT DE SON ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES PUBLICS :



Ordonnance de police administrative générale de la commune de Baelen - Conseil communal, séance du 16/06/2014 :

### « DÉJECTIONS CANINES »

**Article 156.2 :** « Il est interdit de laisser les animaux que l'on a sous sa garde déposer leurs excréments sur l'espace public ou sur tout terrain dont le maître de l'animal n'est pas le propriétaire ou le locataire, à l'exception des avaloirs et des canisites s'il en existe à cet effet. Dans l'hypothèse où cette obligation ne peut être respectée pour des raisons indépendantes du gardien de l'animal, ce dernier sera tenu de ramasser les déjections à l'aide du matériel nécessaire et de le déverser dans un avaloir. Par ailleurs, toute personne accompagnée d'un chien doit être munie du matériel nécessaire au ramassage des déjections de celui-ci et est tenue de présenter ledit matériel à la réquisition d'un agent qualifié. »

### « ABOIEMENTS INTEMPESTIFS »

**Article 129 :** « 129.1. En tous temps et en tous lieux, les propriétaires ou détenteurs de chiens doivent faire cesser les aboiements si ceux-ci ne correspondent pas à une nécessité telle que d'avertir d'une intrusion dans la propriété ou d'une agression. »

129.2 Si les chiens sont laissés sans garde, les propriétaires ou détenteurs doivent prendre des dispositions pour, soit empêcher les chiens d'aboyer intempestivement, soit faire en sorte que les aboiements ne puissent troubler la tranquillité du voisinage. »

Merci et félicitations à ceux et celles qui, depuis toujours, appliquent ces règles, respectant ainsi la quiétude de leur voisinage et la sérénité de leur animal.



## À PROPOS DES FEUX D'ARTIFICE...

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE PRÉVOIT EN SON ART 130 (TITRE 7 : DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE - CHAPITRE I : DE LA LUTTE CONTRE LE BRUIT) QUE :

**SONT INTERDITS SUR LA VOIE PUBLIQUE COMME DANS LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES, SAUF AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE DU BOURGMESTRE ET SANS PRÉJUDICE DU PERMIS D'ENVIRONNEMENT REQUIS ÉVENTUELLEMENT :**

**LES TIRS DE PÉTARDS OU DE TOUS MATÉRIAUX PYROTECHNIQUES.**

Ceci est évidemment valable pour les réveillons de Noël et Nouvel An. Si néanmoins vous désirez fêter la fin d'année avec des pétards et des feux d'artifice, adressez-vous à votre administration communale pour obtenir une autorisation.

## 11 NOVEMBRE 2020 ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE

VU LA CRISE SANITAIRE QUE NOUS TRAVERSONS ACTUELLEMENT, NOUS NE POUVONS PAS ORGANISER NOS MANIFESTATIONS PRÉVUES COMME LES ANNÉES PRÉCÉDENTES.

Sachez que malgré tout, les monuments de notre commune seront fleuris par notre Collège communal.

## RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL

LE RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL AURA LIEU LE **MERCREDI 13 JANVIER 2021**.

**Nous vous prions de bien vouloir débarrasser votre sapin de toutes ses décorations, guirlandes, pot, etc. et de le déposer, de façon visible, la veille, après 18h, en bord de route (sans toutefois entraver la circulation).**

**!! ATTENTION : TOUT SAPIN NON REPRIS DEVRA ÊTRE ÉVACUÉ PAR VOS SOINS ET À VOS FRAIS.**

**Merci de votre collaboration**



## MONOXYDE DE CARBONE (CO), UN TUEUR SILENCIEUX CHEZ VOUS

### POURQUOI LE CO EST-IL AUSSI DANGEREUX ?

Parce qu'il n'est pas perceptible. Il est incolore, inodore et insipide. Tous les ans dans notre pays, plus de 1000 personnes sont victimes d'une intoxication au CO.



### COMMENT LE CO ENTRE-T-IL CHEZ VOUS ?

Il se forme en cas de mauvaise combustion des combustibles comme le gaz, le mazout, le bois et les pellets, qui sont souvent utilisés pour le chauffage ou l'eau chaude dans une habitation.

Vous utilisez un feu ouvert ou un poêle à charbon ? Vous chauffez votre habitation au gaz ou au mazout ? Vous utilisez un chauffe-eau à gaz ? Dans ce cas, votre habitation présente un réel danger d'intoxication au CO. Il importe donc de prendre les précautions nécessaires.

### COMMENT ÉVITER UNE INTOXICATION AU CO ?

- ✓ Aération : chaque pièce où fonctionne un appareil d'appoint (flamme ouverte), doit être bien aérée.
- ✓ Faites toujours installer vos appareils de chauffage et vos chauffe-eau par un installateur agréé.
- ✓ Tous les appareils doivent être raccordés à une cheminée ou doivent être équipés d'une évacuation directe vers l'extérieur.
- ✓ Plusieurs appareils ne peuvent être raccordés à une même cheminée.
- ✓ Faites régulièrement vérifier et nettoyer vos cheminées et vos appareils de chauffage (1 fois par an).

- ✓ Ne dormez jamais dans une pièce où fonctionne un chauffe-eau ou un appareil de chauffage mobile au gaz ou au pétrole.
- ✓ Dans une salle de bain où il y a un chauffe-bain ou un appareil de chauffage, la loi impose l'installation d'une grille d'au moins 150 cm<sup>2</sup> (ex. 10 cm sur 15 cm) dans la partie inférieure de la porte et en haut du mur.
- ✓ veillez à ce que la cheminée tire bien, car si les gaz de combustion ne peuvent s'échapper, le CO est refoulé dans la pièce.

### COMMENT RECONNAÎTRE UNE INTOXICATION AU CO

- ✓ On est rapidement pris de maux de tête
- ✓ On peut avoir des nausées
- ✓ On se sent fatigué
- ✓ Parfois, on s'évanouit

### QUE FAIRE EN CAS D'INTOXICATION AU CO ?

- ✓ Votre propre sécurité d'abord !
- ✓ Ouvrez d'abord les portes et fenêtres
- ✓ Eteignez l'appareil (boiler, appareil de chauffage)
- ✓ Si la personne est consciente : faites-la sortir de la pièce et téléphonez au médecin
- ✓ Si la personne est inconsciente : appelez le 112 et signalez qu'il pourrait s'agir d'une intoxication au CO
- ✓ Si la victime ne respire plus, il faut pratiquer immédiatement la respiration artificielle
- ✓ Placez la victime sur le côté dans une position stable (position latérale de sécurité)

### INSTALLEZ DÈS AUJOURD'HUI VOTRE DÉTECTEUR DE CO !

Il est préférable d'installer au moins un détecteur de monoxyde de carbone par habitation et ce, dans ou à proximité de la (des) chambre(s) à coucher. Pour une protection supplémentaire, vous pouvez installer un détecteur de CO à une distance de 5 à 6 mètres d'un boiler ou d'un appareil à combustion. Installez des détecteurs de CO également dans la proximité (au moins 3 mètres) d'espaces humides comme la salle de bains, la douche.

Dans une maison à deux étages, installez un détecteur de CO à chaque étage. Si vous disposez d'une cave, placez un détecteur en haut de l'escalier qui mène à la cave.

**ATTENTION: Un détecteur de CO ne remplace JAMAIS les précautions de sécurité que vous devez TOUJOURS suivre afin d'éviter une intoxication au monoxyde de carbone.**

## DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les boulangeries de notre commune.

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

## FAIRE PARAÎTRE DE L'INFO DANS LE BULLETIN COMMUNAL

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société Régifo (tél **071/74.01.37**) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à **bulletincommunal@baelen.be** un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (**bulletincommunal@baelen.be**) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (**0476/40.67.14**).

**Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !**

Votre commune est également sur facebook !

## CHILDRESCUE

NOUVELLE APPLICATION POUR RETROUVER LES ENFANTS DISPARUS DANS VOTRE COMMUNE.



À l'occasion de la Journée internationale des personnes disparues, Child Focus a lancé l'application « ChildRescue » afin que nous puissions réagir encore plus rapidement lorsque des enfants sont portés disparus dans votre commune !

Cette nouvelle application permet à tout un chacun d'être informé personnellement des cas de disparitions dans sa région et de transmettre facilement et rapidement un témoignage ou une information à Child Focus.

L'application est à télécharger gratuitement sur un smartphone via le lien suivant :

[https://www.childrescue.eu/download\\_app/](https://www.childrescue.eu/download_app/)

## LA CAMPAGNE « ACTION RADON 2020 » EST LANCÉE !

### QU'EST-CE QUE LE RADON ?

LE RADON EST UN GAZ RADIOACTIF PROVENANT DE L'URANIUM PRÉSENT DANS LE SOL ET LES ROCHES. EN BELGIQUE, IL SE RETROUVE DANS LE SOUS-SOL EN QUANTITÉS VARIABLES SELON LES CARACTÉRISTIQUES GÉOLOGIQUES.

Pour sensibiliser la population à la problématique du radon, l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN), la Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure de Bruxelles Environnement

(CRIPI) et les cinq provinces wallonnes via leurs Services d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI) et le laboratoire Hainaut Analyses organisent chaque année une **ACTION RADON pour le dépistage du radon**.



Cette initiative a pour objectif de vous encourager à mesurer le radon dans votre habitation et à entreprendre les éventuelles actions de remédiation. Commandez votre test sans plus tarder !

La campagne se déroule du 1<sup>er</sup> Octobre jusqu'au 31 décembre, et jusqu'à épuisement du stock.

**Durant l'Action Radon, le coût du détecteur (et l'aide éventuelle à la remédiation) est de 15€ au lieu de 30€.**

En participant à cette action, vous autorisez l'AFCN à utiliser les données et résultats des mesures pour affiner de manière anonyme les statistiques et la cartographie du radon en Belgique.

### ACTION RADON : commander un détecteur pour dépister le radon

Un test radon est facile à faire ! Faire le test à l'aide d'un détecteur est le seul moyen de savoir si l'on est exposé au radon. Ce détecteur doit être placé dans la pièce la plus fréquentée de la maison (le plus souvent la cuisine ou le salon). La mesure s'effectue pendant trois mois, au terme desquels le détecteur doit être renvoyé pour analyse. Un feuillet reprenant les instructions précises d'utilisation vous est envoyé avec le détecteur.

<https://www.actionradon.be>

### Chaque seconde compte ...

- 1 Placez des détecteurs de fumée
- 2 Testez chaque mois
- 3 Elaborez votre plan d'évacuation
- 4 Fermez vos portes
- 5 Evacuez, restez dehors et téléphonez au 112

### Votre nez dort aussi !

Quand vous dormez, vous ne sentez rien. Installez des détecteurs de fumée. Ils vont vous réveiller !

### Fermez vos portes

Fermez vos portes chaque soir. Votre chemin de fuite restera sans fumée plus longtemps

### Remplacez vos détecteurs de fumée après 10 ans

10 ans  vieux  neuf

SPF Intérieur  
Direction générale Sécurité civile  
Rue de Louvain 1 - 1000 Bruxelles

[www.nejouezpasavecfeuf.be](http://www.nejouezpasavecfeuf.be)

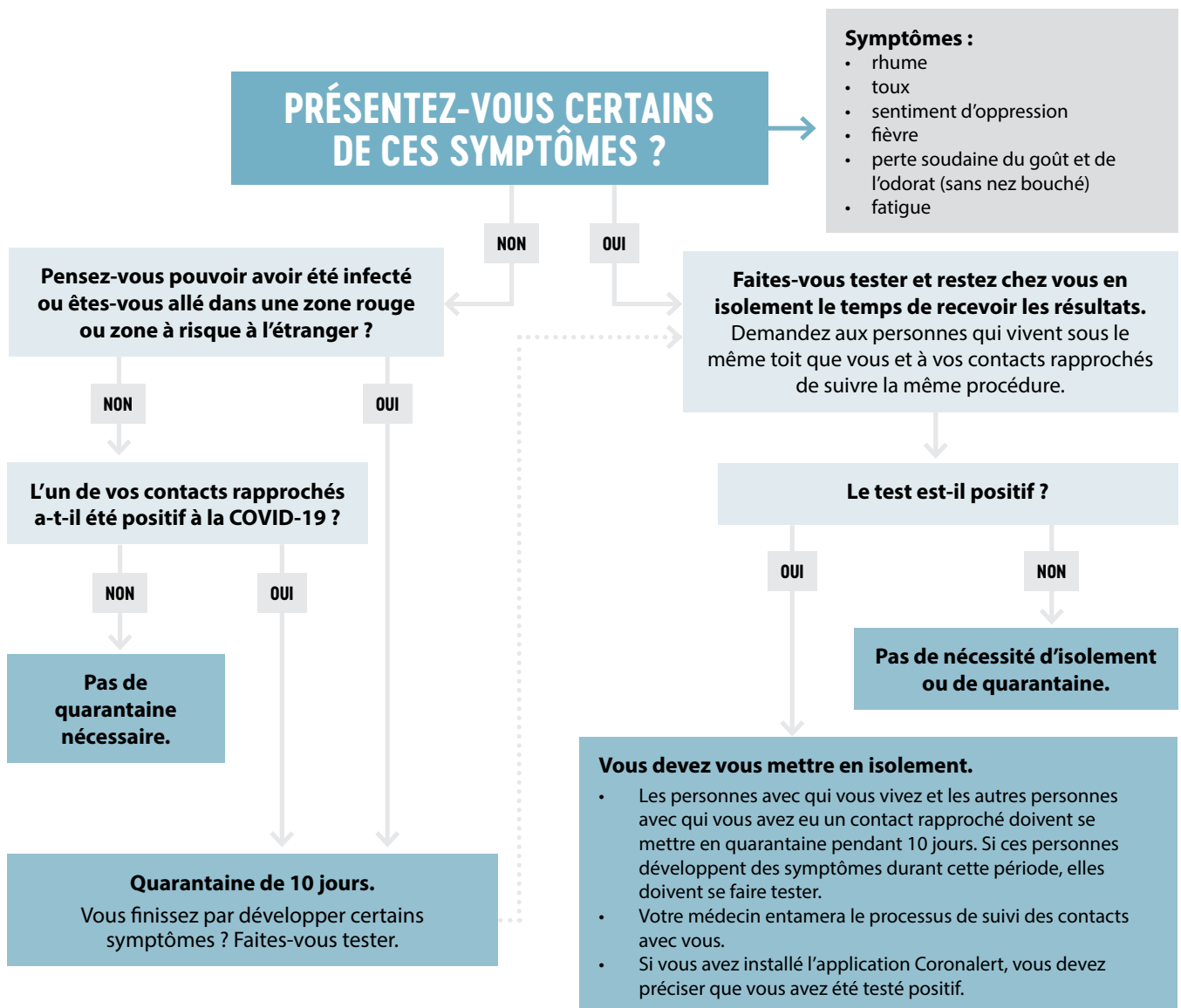
ibz Service public fédéral Intérieur

.be



# Quand devez-vous vous faire tester ?

Quand devez-vous vous mettre en quarantaine ou en isolement ?



## Quelle est la différence entre la quarantaine et l'isolement ?

### Quarantaine

Si quelqu'un avec qui vous avez eu un contact rapproché a été testé positif à la COVID-19 (= vous devenez un contact à haut risque), vous devez vous mettre en quarantaine. Cette quarantaine dure 10 jours à partir du dernier contact que vous avez eu avec la personne contaminée ou jusqu'à ce que vous receviez un résultat négatif à votre test. Vous risquez d'avoir été contaminé et vous devez donc rester chez vous, sans recevoir de visite. Des exceptions existent pour le personnel soignant et le personnel de maintien de l'ordre et de sécurité. À l'issue de votre quarantaine, vous devez encore redoubler de prudence pendant 4 jours supplémentaires.

### Isolement

En cas de test positif à la COVID-19, vous devez vous mettre en isolement. Cet isolement dure minimum 7 jours à partir du début des symptômes. Vous ne pourrez sortir de cet isolement que lorsque cela fera 3 jours que vous n'avez plus eu de fièvre et que vos symptômes ont connu de réelles améliorations. Vous êtes considéré comme « contagieux ».

## Respectez toujours les 6 règles d'or !



Respectez les précautions d'hygiène



Préférez les activités à l'extérieur



Pensez aux personnes vulnérables



Gardez vos distances (1,5 m)



Limitez vos contacts rapprochés



Respectez les règles concernant les rassemblements

Informations du Commissariat COVID-19.





# LA MOBILITÉ DOUCE A LE VENT EN POUPE !



EN 2019, UNE ENQUÊTE DE MOBILITÉ A ÉTÉ EFFECTUÉE AUPRÈS DU PERSONNEL COMMUNAL ET DES PARENTS D'ENFANTS SCOLARISÉS À BAELEN ET MEMBACH. CETTE ENQUÊTE A PERMIS DE DÉTERMINER LES HABITUDES DE CHACUN POUR SE DÉPLACER.

Un groupe de travail **MOBILITÉ** a alors été constitué au sein de **4837 ENACTIONS** afin de proposer des solutions aux problèmes identifiés. Il est vite apparu que la mobilité douce allait être au centre des discussions.

## QU'ENTEND-ON PAR MOBILITÉ DOUCE ?

Il s'agit des solutions de transport peu ou pas polluantes, en opposition à l'autosolisme, à savoir le fait de circuler seul dans une automobile. Nous pensons donc à la marche, le vélo, la trottinette, les transports en commun, voire même le covoiturage !

Les actions au niveau de la mobilité peuvent prendre plusieurs formes: travaux d'infrastructure, sensibilisation, incitants divers, etc.

Focus sur les actions entreprises lors de la semaine de la mobilité au sein de la commune et des écoles.

☑ **Lors du marché Saveurs nature du 13 septembre 2020, un marchand de vélos de la région a mis à disposition des vélos électriques gratuitement.** C'était l'occasion pour de nombreux citoyens et visiteurs de tester et de découvrir les joies du vélo électrique.



TEST DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

- ☑ **Les membres du personnel communal ont pu bénéficier pendant une semaine d'un vélo électrique.** Le but était de venir à vélo au travail durant toute la semaine du 14 au 18 septembre. Mission accomplie, de nombreux membres ont pris part à cette initiative, certains venant même d'Aubel, Theux ou Lambermont.
- ☑ **Une balade familiale fléchée de 13km était également proposée au départ de la maison communale de Baelen.** L'occasion pour les familles de découvrir ou redécouvrir nos deux villages et nos campagnes !
- ☑ **Organisation d'un concours Facebook** (photo/vidéo) "Tous à vélo au boulot" avec à la clé un bon de 100€ chez le vélociste de son choix.

DE NOMBREUX CITOYENS SE SONT PRÊTÉS AU JEU EN PARTICIPANT AU CONCOURS.  
Découvrez quelques photos...



VÉLOS POUR LE PERSONNEL

### ☑ « Émile, le serpent mobile » dans les écoles !

Ce challenge se déroule pendant deux semaines depuis quelques années. Il a pour but d'encourager les enfants et leurs parents à adopter des modes de transport plus actifs : la marche, le vélo, les transports en commun pour se rendre à l'école.



La classe de 6<sup>e</sup> année de Mme Poncelet a gagné un après-midi à l'accrobranche de la Gileppe, 80% des enfants de cette classe ont utilisé un mode de transport doux durant le challenge. L'objectif est de faire perdurer ces changements d'habitude.

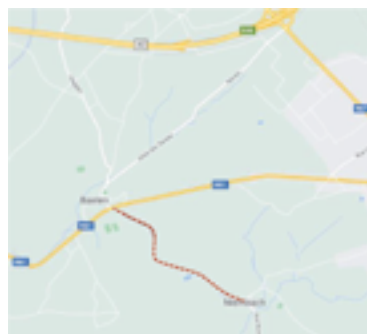
### EMPLACEMENTS POUR LES VÉLOS.

Vous vous rendez quelque part à vélo et ne savez pas où le garer en sécurité ? Des arceaux sont disponibles au parc communal, sur l'Espace des rencontres, à côté de l'église de Membach et dans les deux écoles.



### LIAISONS DOUCES PROJETÉES !

**Liaison sécurisée entre Baelen et Membach pour les piétons et cyclistes.**



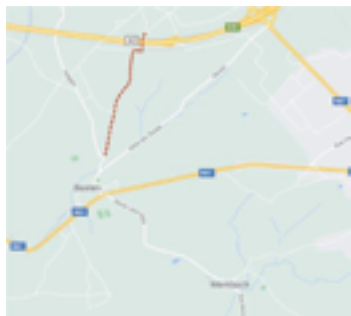
C'est un souhait de la population de pouvoir rallier Baelen à Membach en toute sécurité. La CLDR (Commission Locale de Développement Rural) a travaillé sur ce projet et a obtenu une Convention avec une promesse de subside de 722 000€ sur un montant total des travaux estimé à 1 144 000€.

Un avant-projet a déjà été réalisé et un auteur de projet vient d'être désigné afin de fournir la version finale de cette liaison sécurisée pour les cyclistes et les piétons entre nos deux villages. Des trottoirs et accotements stabilisés sont prévus sur les parties en agglomération, ainsi qu'un site propre avec séparation physique hors agglomération et des dispositifs de ralentissement du trafic.

À côté de cette liaison sécurisée pour les usagers faibles entre nos deux villages, le GT (groupe de travail) mobilité a également identifié plusieurs liaisons à privilégier vers les communes voisines :



### **Liaison cycliste vers Welkenraedt : accès sécurisé à un centre scolaire, une gare et une liaison Ravel.**



La commune devrait répondre à un appel à projet pour devenir Commune pilote Wallonie Cyclable. Si notre dossier est retenu, un subside pourra être obtenu pour la réfection d'un tronçon reliant Welkenraedt via le chemin Ocre et Corbusch à hauteur de 80% du montant des travaux.

### **Liaison projetée à moyen terme vers Eupen depuis Membach et depuis Baelen :**

📍 **Membach – rue du Pensionnat – Loussac – Limburger Weg**

📍 **Baelen : Rue Emile Schmuck – Overoth – Stockem**

Ce dernier itinéraire **pourrait être sujet à modification.**

### **La Vesdrienne :**

Les communes du bassin de la Vesdre à savoir : **Baelen, Chaudfontaine, Dison, Eupen, Limbourg, Olne, Pepinster, Raeren, Theux, Trooz et Verviers** se réjouissent de voir sortir de terre un projet qui consiste en la mise en place d'une voie verte dans la vallée de la Vesdre.

Il s'agit d'un projet qui entre dans la philosophie de la Déclaration politique régionale de sorte qu'il vise à réduire l'utilisation de véhicules motorisés, encourager la mobilité douce et connecter les villes entre elles. Il permettrait de compléter et finaliser un réseau déjà existant et contribuerait de manière significative au tourisme et à l'économie des communes respectives.

C'est un projet de liaison cyclable de type Ravel entre Eupen et Liège pour l'horizon 2025. Un budget de 7 millions € est prévu pour le tronçon Eupen-Limbourg, passant par Membach.

## **LES SENTIERS OUBLIÉS**

Depuis toujours, l'homme a emprunté des raccourcis pour se rendre d'un hameau à l'autre ou d'un village à l'autre à pied. Des dizaines de sentiers et autres passages par les prairies (échaliers) ont ainsi vu le jour. Au fil du temps et avec l'avènement des moyens de transport motorisés, plusieurs de ces sentiers sont tombés dans l'oubli.

Le groupe de travail a donc effectué un inventaire de ces sentiers et passages étroits, discrets, voire oubliés du plus grand nombre. Une carte annotée va être créée et permettra à chacun de découvrir ou redécouvrir ces trésors de notre patrimoine commun. De nombreuses balades en perspective !

En plus de la création de cette carte, diverses actions sont prévues :

- 🕒 **Débroussaillage,**
- 🕒 **Réfection d'échaliers**
- 🕒 **Signalisation de certains chemins**
- 🕒 **Éventuelle balade balisée**





## LE LIÈVRE (LEPUS)

**DE L'ORDRE DES LAGOMORPHES ET DE LA FAMILLE DES LÉPORIDÉS, LE LIÈVRE EST SOUVENT CONFONDU AVEC LE LAPIN. POUR LES DIFFÉRENCIER, LE LIÈVRE A UNE SILHOUETTE PLUS GRANDE ET PLUS ROBUSTE, DES PATTES ET DES OREILLES PLUS LONGUES QUI PEUVENT PIVOTER DE 190° AVEC LES POINTES DE COULEUR NOIRE. LES YEUX PRÉSENTENT DES PUPILLES HORIZONTALES TANDIS QUE LE LAPIN A DES PUPILLES RONDES FONCÉES. LES POILS DU VENTRE SONT BLANCS CONTRE GRIS POUR LE LAPIN. LE DESSUS DE LA QUEUE DU LIÈVRE EST NOIR ET BIEN VISIBLE LORSQUE L'ANIMAL SE DÉPLACE. LE LIÈVRE EST UN ANIMAL DE COURSE AVEC DES VITESSES ALLANT JUSQU'À 65 KM/HEURE QU'IL PEUT TENIR SUR UNE LONGUE DISTANCE ALORS QUE LE LAPIN COURT VITE MAIS SUR UNE TRÈS COURTE DISTANCE.**

Le lièvre, présent dans toute l'Europe, occupe des zones peu peuplées. On le trouve dans les prairies, les champs ouverts, les landes mais également en forêt. Il fait son gîte à même le sol dans un sillon d'un champ, dans une petite dépression de 10 à 20 cm de profondeur ou encore dans les hautes herbes. Il ne creuse pas de terrier comme le fait le lapin. Il vit généralement en solitaire mais retrouve ses congénères à l'heure des repas. Ensemble, ils mangent sans se soucier les uns des autres puis à la fin du repas, ils repartent chacun par où ils sont venus. Cette pratique est indispensable pour être reconnu olfactivement par les autres et pouvoir ensuite avoir des chances de se reproduire.



Son régime alimentaire est exclusivement herbivore. En été, il se contente d'herbe, de graminées, de trèfles, de pissenlits, de céréales et de maïs. L'hiver, il se rabat sur l'écorce des saules, des érables, des noisetiers, des rameaux secs ou encore des graines. Il pratique ce que l'on

appelle la « caecotrophie », cela consiste à remanger ses excréments. Après consommation des végétaux et une première digestion, il fait des déjections en forme de petites boulettes rondes, partiellement digérées, recouvertes de mucus enrichies en azote et en vitamines B lors de la première digestion. Dès le rejet, il remange ses déjections afin d'assimiler les vitamines B indispensables à sa survie. Après la seconde digestion, les déjections seront sèches.

Au printemps et à l'automne, les lièvres pratiquent de jour comme de nuit des poursuites effrénées en terrain découvert. Les mâles appelés

« BOUQUINS » et les femelles « HASE » se poursuivent avec une série de rebonds et de sauts spectaculaires. Durant ces périodes de rut appelées « BOUQUINAGE », les bouquins sont agressifs entre eux et se livrent à un véritable combat de boxe. Souvent, ils s'affrontent lorsqu'ils convoitent la même hase. Lors des combats, ils se redressent sur les pattes arrière et s'échangent des coups de pattes, des coups de griffes et des morsures entraînant souvent quelques blessures. Le vainqueur va alors courtiser la hase selon un rituel toujours identique afin que la femelle puisse ovuler. Au petit matin, un groupe de lièvres se rassemble avec au centre une femelle et face à elle le mâle dominant qui a gagné plusieurs combats au cours de la nuit. Les autres individus font mine de ne pas se soucier de ce qui se passe mais observent le manège. Le mâle se rapproche lentement de la femelle afin de lui renifler le museau de manière à échanger les odeurs ensuite il se dresse sur ses pattes arrière et se met à pédaler avec les pattes avant. A son tour, la femelle l'imité sans se toucher. Si un autre mâle tente de s'approcher, c'est la pagaille et la bagarre assurée. Pendant ce temps, la hase fait la morte et observe le combat. Quand elle le décide, elle s'enfuit entraînant les prétendants à sa poursuite. Elle arrive à les semer sauf un, probablement le mâle dominant. Elle va le maintenir à l'écart en lui donnant des coups violents jusqu'à ce qu'elle soit « prête » car c'est elle qui décide du moment de l'accouplement.



Après une gestation de 6 semaines, la hase donnera naissance à 3 voire 5 jeunes appelés « levreaux » dans un petit creux à même le sol. Le nombre de portée est de 2 par an : une au printemps et une à l'automne. À la naissance, les jeunes sont déjà bien velus et capable de se déplacer directement. Ils pèsent

généralement 150 gr. Pour éviter la prédation, les jeunes sont dépourvus d'odeur. La mère ne reste pas près des jeunes pour éviter de transmettre ses odeurs qui pourraient être repérées des prédateurs. Chaque soir, la mère revient pour allaiter ses petits. Après quelques jours, les jeunes sont séparés pour avoir plus de chance de survie en cas de prédation. Après un mois, ils seront abandonnés par la mère. À 9 mois ils auront leur taille et leur poids d'adulte d'environ 4 kg. L'espérance de vie est de 5 ans.

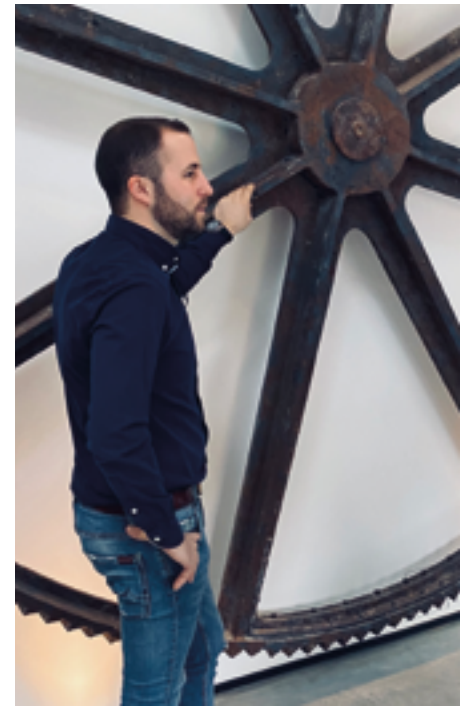
On retrouve le lièvre dans les anciennes expressions populaires qui font allusion à la méfiance et à l'agilité de l'animal. Ne dit-on pas ? « Courir 2 lièvres à la fois », « Poltron comme un lièvre » ou encore « Avoir un sommeil de lièvre ». Certains écrivains s'en sont inspirés pour vanter les capacités du lièvre comme par exemple la fable de Jean de La Fontaine, « Le lièvre et la tortue ». Même au cinéma, le lièvre inspire les réalisateurs. On connaît tous Bugs Bunny, la ruse des Léporidés ou Roger Rabbit.

Depuis les années 80, la population n'a cessé de diminuer à cause notamment de l'agriculture intensive, des fauchages plus fréquents dans les prairies, des pesticides, des moissonneuses-batteuses qui fauchent les jeunes. De tout temps le lièvre a été chassé par l'homme, pour preuve les ossements retrouvés dans les grottes des hommes préhistoriques. De nos jours, le lièvre est encore victime de la chasse. Ajouter à cela la diminution de son habitat de plus en plus morcelé qui empêche les rencontres entre les individus et encore la monoculture des grands espaces qui l'empêche de diversifier son alimentation entraînant des carences en vitamines et une moindre résistance aux infections et aux maladies.

### SAVIEZ-VOUS QUE LE LIÈVRE :

- ☑ Peut courir à des vitesses allant jusqu'à 65 km/h sur de longues distances
- ☑ Effectue des virages rapides à 90° pour tromper le prédateur
- ☑ N'est pas un rongeur (il possède une paire de petites incisives derrière les grandes incisives de la mâchoire supérieure)
- ☑ N'utilise pas les pattes de devant pour se nourrir comme le font les écureuils
- ☑ Est capable de faire des bonds de 2 mètres. □

Christian Desart | Guide Nature



**HERVÉ REUL, 31 ANS, BAELENOIS DEPUIS TOUJOURS, ÉTUDES EN MENUISERIE À DON BOSCO VERVIERS, GÉRANT ET ACTIONNAIRE DE L'ENTREPRISE FAMILIALE REUL FRÈRES.**

**ENTREPRISE SPÉCIALISÉE DANS LA FABRICATION DE MOBILIER SUR MESURE, INSTALLÉE DANS LA PARTIE BAELENOISE DE L'EAST BELGIUM PARK DEPUIS PEU, EMPLOIE ENVIRON 25 PERSONNES.**

**Bonjour Hervé, peux-tu nous parler de ton projet Watter Greenergy ?**

En 2013, j'ai racheté l'ancienne filature de laine Tiquet à Forges. En commençant à débarrasser le site de ses divers déchets, j'ai découvert une roue à augets, qui était cachée sous pas moins de 800 pneus ! La filature une fois assainie, je me suis d'abord attelé à y aménager 6 logements, dont 3 lofts. La réfection de la roue et l'utilisation de cette dernière pour créer de l'électricité était plutôt comme une cerise sur le gâteau pour moi.

Un an et demi avant de commencer les travaux du loft que j'occupe personnellement, j'ai entamé les démarches pour obtenir le droit d'eau afin d'alimenter à nouveau le bief (ndlr : canal qui sert à conduire les eaux à l'installation hydroélectrique). Une fois le droit d'eau en poche, après deux ans de procédure, j'ai dû respecter un délai assez court pour réaliser la prise d'eau, en dehors de la période de reproduction des poissons. Des enrochements de berge (40 T de roche) ont été créés, ainsi qu'une vanne à fermer en cas de sécheresse ou d'entretien de la roue. Un curage du bief était aussi nécessaire car il était partiellement rebouché après tant d'années sans passage d'eau. J'ai ensuite contacté plusieurs écoles techniques afin de leur proposer de participer à la réfection de la roue. J'avais eu vent d'un tel projet du côté de Malmedy et il me tenait à cœur d'amener cette dimension pédagogique au travail à effectuer. C'est d'ailleurs une école de Malmedy qui a été la plus prompte à répondre à mon appel et avec qui j'ai donc décidé de collaborer. Cette école m'a également

mis en contact avec une école d'ingénieurs pour la partie plans et calcul des résistances. Mon souhait était que la roue actuelle, en très mauvais état, soit reproduite presque à l'identique.

L'eau coule maintenant dans le bief depuis environ un an. Des mesures y sont prises trois fois par jour afin de déterminer le niveau d'eau moyen et de dimensionner la génératrice qui sera installée en même temps que la nouvelle roue. Selon les premiers chiffres disponibles, je peux espérer créer pas loin de 60 000 KW d'électricité par an, ce qui représente une belle production ! L'avantage du ruisseau de Baelen est que son débit est plutôt constant, indépendamment des précipitations.

**Qu'est ce qui t'a attiré dans ce projet : le défi technique ou plutôt le côté écologique ?**

J'y ajouterais même un troisième pôle, à savoir l'intérêt historique. Il a guidé mon travail pour toute la transformation de l'ancienne filature. J'ai essayé de conserver un maximum d'éléments d'époque. C'est d'ailleurs pourquoi la roue va être recréée à l'identique. Si je cherchais le rendement à tout prix, une turbine plus moderne serait plus efficace mais le lieu perdrait une partie de son âme. La roue à augets, datant des années 1840, y a donc toute sa place.

L'aspect écologique n'est pas en reste, je trouve l'énergie hydroélectrique sous-exploitée en Belgique. Elle est d'ailleurs disponible en permanence, contrairement à l'énergie solaire ou éolienne.



Le défi technique était également excitant, avec une déviation partielle du ruisseau sur plus de 400 m ! J'ai vraiment cherché à trouver le bon compromis entre ces trois pôles afin de garder un projet qui me passionne !

**Quand penses-tu pouvoir commencer à créer ta propre électricité ?**

● Si tout va bien, j'espère pouvoir lancer le système fin 2021. L'école d'ingénieurs doit encore me fournir les derniers calculs concernant la roue. Quant à l'école de mécanique/ferronnerie de Malmedy, elle a commandé les matériaux récemment et réalisera la roue durant cette année scolaire, si l'évolution de la pandémie le permet.

**À 31 ans tu as déjà plusieurs projets à ton actif et tu ne vas probablement pas t'arrêter en si bon chemin. As-tu déjà ta prochaine idée en tête ?**

● Aujourd'hui, je me concentre vraiment sur ce projet de roue, j'aime aller au bout des choses et j'évite donc de passer à un nouveau projet pour l'instant. Il est probable que j'introduise une nouvelle demande pour la création d'un dernier logement sur le site de Forges mais pas dans l'immédiat. Je préfère donc ne pas trop me projeter.

**Comment combine-t-on la vie de chef d'entreprise avec d'autres passions chronophages ?**

● C'est compliqué, notre société m'occupe beaucoup et je dois donc faire des choix. Des sacrifices sont souvent nécessaires. L'énergie que j'investis dans ma vie professionnelle et dans mes projets sur le côté a un impact sur ma vie privée, c'est certain. Je

ne regrette cependant rien car je fais les choses avec passion. J'ai aussi le gros avantage de ne pas avoir besoin de beaucoup de sommeil. Sans passion, je pense que je finirais cependant par me lasser. Les rencontres, l'enthousiasme des personnes qui m'aident dans les projets, mes amis et ma famille qui me soutiennent, tout cela participe à créer un équilibre.

Quand la roue sera en place, j'aimerais pouvoir organiser des visites pour permettre aux gens de découvrir une partie de notre histoire commune. Je partage également des informations en ligne en espérant, pourquoi pas, donner des idées à d'autres propriétaires d'anciennes roues à augets.

**Plus d'infos :**

<https://www.wattergreenergy.com/> et sur

[https://www.instagram.com/watter\\_greenery/](https://www.instagram.com/watter_greenery/)

# LA BIBLIOTHÈQUE

Se situe **rue de la Régence** (rampe à droite de l'Administration communale – ancienne école maternelle). **Tél. 087/76.01.23**

**ACTUELLEMENT NOUS FONCTIONNONS SUR RENDEZ-VOUS JUSQU'À NOUVEL ORDRE.**

Lundi ..... de 13h30 à 17h30  
 Mardi ..... FERMÉ  
 Mercredi ..... de 10h00 à 18h30  
 Jeudi ..... de 15h00 à 18h00  
 Vendredi ..... de 15h00 à 17h30  
 Samedi ..... de 09h30 à 13h30

**Retrouvez également les actualités de la bibliothèque et ses conseils de lecture sur sa page Facebook !**



## ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE NOVEMBRE – DÉCEMBRE

**18 NOVEMBRE 2020**

**GRANDE HEURE DU CONTE  
 DE 14 À 15H**

Organisée pour les enfants de 4 à 6 ans accompagnés de leurs parents à la bibliothèque communale de Baelen. La conteuse Frédérique Henriot enchantera les petits et grands.

Inscriptions préalables au : 087/76.01.23 ou par mail : bibliotheque@baelen.be

**ANNULÉ**

**16 DÉCEMBRE 2020**

**GRANDE HEURE DU CONTE  
 DE 14 À 15H**

Organisée pour les enfants de 4 à 6 ans accompagnés de leurs parents à la bibliothèque communale de Baelen. La conteuse Frédérique Henriot enchantera les petits et grands.

Inscriptions préalables au : 087/76.01.23 ou par mail : bibliotheque@baelen.be

**18 NOVEMBRE 2020**

**PETITE HEURE DU CONTE  
 DE 15H30 À 16H30**

Organisée pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs parents à la bibliothèque communale de Baelen. La conteuse Frédérique Henriot enchantera les petits et grands.

**Activité entièrement gratuite**

Inscriptions préalables au : 087/76.01.23 ou par mail : bibliotheque@baelen.be

**ANNULÉ**

**16 DÉCEMBRE 2020**

**PETITE HEURE DU CONTE  
 DE 15H30 À 16H30**

Organisée pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs parents à la bibliothèque communale de Baelen. La conteuse Frédérique Henriot enchantera les petits et grands.

**Activité entièrement gratuite**

Inscriptions préalables au : 087/76.01.23 ou par mail : bibliotheque@baelen.be

Pour être toujours au courant des dernières activités de la bibliothèque, suivez-nous sur sa page Facebook : Bibliothèque communale de Baelen



### La bibliothèque est aussi une grainothèque

**Vous pouvez y échanger des graines de fruits, fleurs ou légumes issus de votre jardin. En retour, vous choisissez d'autres graines et, une fois rentré chez vous, il ne reste plus qu'à semer, regarder pousser, récolter... Puis échanger à nouveau !**

**C'EST GRATUIT, BASÉ SUR LE PARTAGE, ET CELA PERMET DE TROUVER DES SEMENCES VARIÉES ET ADAPTÉES À NOTRE TERRITOIRE.**





DATE	DÉTAILS	LIEU	HORAIRE	ORGANISATEUR + INFOS
28/11/2020	<i>Repair Café</i>	"Au Centre Culturel de Welkenraedt"	13h - 17h	Voir article
06/12/2020	<i>Balade</i>	Départ du parc communal à Baelen	13h30	Voir article
16/12/2020	<i>Grande heure du conte</i>	Baelen, bibliothèque communale	14h-15h	Bibliothèque communale (voir article)
16/12/2020	<i>Petite heure du conte</i>	Baelen, bibliothèque communale	15h30-16h30	Bibliothèque communale (voir article)
01/01/2021	<i>Choucroute du Nouvel An</i>	Salle Saint-Jean à Membach	13h	TT Daltons Membach (voir article)
03/01/2021	<i>Balade</i>	Départ du parc communal à Baelen	13h30	Voir article

Avis aux personnes et organisateurs de

## **BALS en lieux clos** ou de **MANIFESTATIONS en plein air**

**Le règlement général de police prévoit une série d'obligations à respecter par les organisateurs de REUNIONS PUBLIQUES EN LIEU COUVERT OU EN PLEIN AIR (bals, méga-soirées, autres festivités)**

Toute organisation doit être demandée un mois à l'avance au Collège communal. L'organisateur devra se rendre à la direction de la Police locale pour y fournir tous les renseignements utiles et y recevoir les consignes de sécurité.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur le site internet de la commune [www.baelen.be](http://www.baelen.be) Rubrique Vie administrative – Documents en ligne – Chargement de documents :

« **Demande d'autorisation pour manifestation en plein air et déclaration de tenue de bal ou manifestation en lieu clos** », ainsi que « **les articles 105 à 140 de l'Ordonnance de police administrative** » à respecter.



COVID EVENT RISK MODEL

### ATTENTION

VU LA CRISE SANITAIRE ACTUELLE ET LA MISE EN PLACE DES MESURES DE SÉCURITÉ, DÉSORMAIS, POUR TOUTE MANIFESTATION PUBLIQUE, EN PLEIN AIR OU EN LIEU CLOS, SOUMISE À AUTORISATION PAR LE COLLÈGE, VOUS DEVEZ REMPLIR LE FORMULAIRE HABITUEL ET COMPLÉTER LE FORMULAIRE COVID EVENT RISK

VIA LE SITE [www.covideventriskmodel.be/](http://www.covideventriskmodel.be/)

Vous devez envoyer ces formulaires datés et signés. Après examen de votre demande, et en cas d'accord, l'administration vous renvoie un exemplaire signé. L'avis de l'administration sera également transmis à la direction de la zone de police Pays de Herve.

Merci à vous et de votre compréhension.



L'année 2022 marque le **cinquantième anniversaire des Jeux olympiques d'été de Munich**, qui ont débuté dans la joie et se sont terminés tragiquement par l'assassinat d'athlètes israéliens.

**À CETTE OCCASION, UN DOCUMENTAIRE TÉLÉVISÉ À VENIR DOCUMENTERA ÉGALEMENT LA MISSION CULTURELLE DES JEUX.**

En tant que témoin contemporain, qui a été impliqué dans ses propres concepts artistiques, l'artiste de Baelen Jürgen Claus contribuera largement au documentaire. Notre photo montre le tournage de cet automne dans l'atelier de l'artiste.

## BALADES

**Envie de découvrir votre village et votre région ?**

Venez nous rejoindre ! Nous organisons une balade le premier dimanche de chaque mois. Voici nos prochaines dates :

**6 DÉCEMBRE 2020 ET 3 JANVIER 2021**

(sous réserve d'évolution des mesures de lutte contre le coronavirus)

Rendez-vous au **parc communal de Baelen**, rue de l'Église, à **13h30**. Les balades durent environ **2 heures** (8km). Munissez-vous de chaussures de marche ou de bottes. Les destinations des balades peuvent changer en fonction d'éléments indépendants de notre volonté.

**Schoonbroodt Myriam et Hubert**: 0488/88.68.45

**Flas Gilberte et Louis**: 087/76.33.89

**Pirard Jos**: 087/56.91.58

Tournage de télévision dans le studio Claus à Baelen avec Nora et Jürgen Claus (à droite) et l'équipe de DEMAX, Munich.





## ATELIER JEUX

COVID, DISTANCIATION ET GROUPE RESTREINT OBLIGENT, NOUS AVONS NÉANMOINS PU, AVEC TOUTE LA SÉCURITÉ REQUISE, ORGANISER NOTRE « ATELIER – JEUX » POUR LES GROUPE CHIOTS.

Ce samedi 19 septembre, avec une belle météo, les amateurs et leurs amis canins chiots ont participé avec enthousiasme et brio aux parcours « **jeux et obstacles** ».

La confiance et l'harmonie étaient parfaites entre les duos. Par ces jeux, les chiots ont pu découvrir de nouvelles structures inhabituelles et variées.

Cette activité récréative fût couronnée de succès.

Pour les conditions générales et renseignements :

<http://kjetco296180171.wordpress.com> ou GSM : 0495 855 890

Edith







**26/09**  
**28/11**

**CCV**  
Au Centre culturel  
de Welkenraedt  
rue Gretry 10, 4840 Welkenraedt

**13H - 17H NE JETEZ PLUS !**  
**WEGWERFEN ?**  
**AUF KEINEN FALL !**



★ ORDINATEURS  
COMPUTER

★ PETITS ÉLECTROS  
KLEINE ELEKTRO GERÄTE

Renseignements :  
087/64 89 05 · repaircafewelk@hotmail.com



Chers enfants, chers parents,  
Du la situation sanitaire incertaine d'ici la fin de l'année,  
nous sommes malheureusement obligés d'annuler  
la fête de Saint-Nicolas cette année.  
Nous comptons sur vous pour fêter le  
Grand-Saint en 2021 !



Le comité de la Saint-Nicolas  
(Baelen)



Société Royale Saint-Jean

## T.T. DALTONS MEMBACH

**LE PREMIER JANVIER 2021 APPROCHE À GRANDS PAS ET IL EST À NOUVEAU TEMPS POUR LES DALTONS DE PRÉPARER LEUR CÉLÈBRE FESTIN : LA DÉLICIEUSE CHOUCROUTE DU NOUVEL AN ET LA SURPRISE DU CHEF COMME DESSERT !**

Vu la situation sanitaire actuelle nous espérons garder la même formule que les années précédentes c'est-à-dire soit à emporter, soit service à table sur place. Si la situation devait s'aggraver nous vous proposerions dès lors uniquement un service à emporter, voire même une livraison à domicile.

**LE PRIX DU REPAS EST DE 15€ POUR UN ADULTE ET DE 10€ POUR UN ENFANT.**

La réservation s'effectue par téléphone ou par mail jusqu'au 23 décembre 2020 au plus tard.

(Possibilité d'emporter : à signaler lors de la réservation).

**Attention ! Les repas seront servis de 13.00 à 15.00 heures.**

Réservation au plus tard jusqu'au 23 décembre 2020 auprès de Ronny Bardoul par

**e-mail : ronny.bardoul@skynet.be**

**téléphone : 0495 356554**

ou chez Jeannine Schmetz

**e-mail : jeannine.schmetz@gmail.com**

**tél. : 0495 367095**

Le comité et les membres du T.T. Daltons Membach





## L'ASBL CHIENSHEUREUX ŒUVRE POUR UNE SOCIÉTÉ "CHIENS ADMIS".

NOUS PROPOSONS DIFFÉRENTS ENTRAÎNEMENTS SUR NOTRE TERRAIN AMÉNAGÉ ET DIFFÉRENTS LOISIRS EN EXTÉRIEUR.

Balade à pied, en embarcation, en bus, en train, séjour à la mer, etc.

Chaque année nous partons dans un gîte dont je m'occupe. Une petite trentaine de chiens, en compagnie des familles, vivent ensemble durant 4 jours en toute harmonie.

L'année dernière notre plus petit chien était un Chihuahua et le plus gros un Doberman de plus de 55 kg. Ils ont partagé les promenades, les entraînements, les repas, les restaurants, les soirées, les jours ainsi que les nuits.

Tout cela nous a fait vivre des moments heureux et nous a forgé des souvenirs qui font du bien.

Si vous aussi vous voulez vous informer sur notre vision du chien, n'hésitez pas, contactez Fred.

[fred@chiensheureux.be](mailto:fred@chiensheureux.be) 0475/421216 ou [www.chiensheureux.be](http://www.chiensheureux.be)



ASBL

# CHIENSHEUREUX.BE

Centre d'instruction Membach



OBEISSANCE

SOCIABILITE

ECOLE des CHIOTS

DEFENSE

PREPARATION aux TESTS et BREVETS

RECHERCHE en DECOMBRES

LEÇON PARTICULIÈRE

[www.chiensheureux.be](http://www.chiensheureux.be)

0475 42 12 16



